

# 145<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA CENTRALE CANINE



## DIJON

CHATEAU DE BROGNON  
ROUTE DE BEIRE LE CHÂTEL - 21490 BROGNON  
Coordonnées GPS : 47.4035243, 5.1668095



**CACIB SPÉCIALES DE RACES**  
**03 juin 2023**



**CHAMPIONNAT DE FRANCE**  
**04 juin 2023**

**Engagement en ligne sur [www.sccexpo.fr](http://www.sccexpo.fr)**  
**Entries online on [www.sccexpo.fr](http://www.sccexpo.fr)**

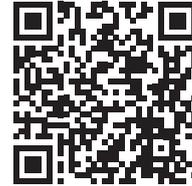
**SEULS LES ENGAGEMENTS PAYÉS SUR LE SITE SÉCURISÉ SERONT PRIS EN COMPTE**  
 Paiement des engagements par virement ou carte bancaire directement sur [www.sccexpo.fr](http://www.sccexpo.fr)

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la Société Centrale Canine, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

**ONLY ENTRY FEES PAID ON THE SECURE SITE WILL BE ACCEPTED**  
 Payment of fees by bank transfer or credit card directly on [www.sccexpo.fr](http://www.sccexpo.fr).

The fees must be paid at the time of the entry and will remain acquired by the Société Centrale Canine, even if the exhibitor cannot show their dog.

Organisation :  
Société Centrale Canine - Service SCC EXPO  
155, avenue Jean Jaurès  
**93535 AUBERVILLIERS Cedex**  
Site : [www.sccexpo.fr](http://www.sccexpo.fr)  
Courriel : [sccexpo.contact@centrale-canine.fr](mailto:sccexpo.contact@centrale-canine.fr)



**STANDS COMMERCIAUX**  
**TRADE STANDS**

Information & réservation :  
René FAVRE - 07.85.56.18.30.  
Mail : [rene.m.favre1@orange.fr](mailto:rene.m.favre1@orange.fr)

Exposition de championnat qualificative pour Crufts 2024 et qualificative pour le Latin Champion



**CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ÊTRE ENGAGÉ**  
**CLASSES INTO WHICH THE DOG CAN BE ENTERED**

Tout chien déjà homologué champion de conformité au standard en France devra être engagé en classe Champion ou Vétéran.  
Any dog already approved as a champion de conformité au standard in France must be entered in Champion or Veteran class.

### CLASSES - CLASSES

LES CLASSES INTERMÉDIAIRE, OUVERTE, TRAVAIL ET CHAMPION CONCOURRONT ENTRE ELLES POUR L'ATTRIBUTION DU CACIB.  
INTERMEDIATE, OPEN, WORKING AND CHAMPION CLASSES COMPETE TOGETHER FOR THE CACIB.

BABY (4 À 6 MOIS) BABY (4 - 6 MONTHS)	INTERMÉDIAIRE (15 À 24 MOIS) INTERMEDIATE (15 - 24 MONTHS)
PUPPY (6 À 9 MOIS) PUPPY (6 - 9 MONTHS)	OUVERTE (À PARTIR DE 15 MOIS) OPEN (FROM 15 MONTHS)
JEUNE (9 À 18 MOIS) JUNIOR (9 - 18 MONTHS)	TRAVAIL (À PARTIR DE 15 MOIS) WORKING CLASS (FROM 15 MONTHS)
VÉTÉRAN (À PARTIR DE 8 ANS) VETERAN (FROM 8 YEARS OLD)	CHAMPIONS DE BEAUTÉ (À PARTIR DE 15 MOIS) BEAUTY CHAMPION (FROM 15 MONTHS)
NE CONCOURANT PAS (À PARTIR DE 4 MOIS) NON COMPETING DOGS (FROM 4 MONTHS)	



# 145<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA CENTRALE CANINE



## DIJON

CHATEAU DE BROGNON  
ROUTE DE BEIRE LE CHÂTEL - 21490 BROGNON  
Coordonnées GPS : 47.4035243, 5.1668095



**SPÉCIALE DE RACE**  
**03 juin 2023**



**CHAMPIONNAT DE FRANCE**  
**04 juin 2023**

Droits d'engagement	1 <sup>ère</sup> CLOTURE AU 06/03/2023			2 <sup>e</sup> CLOTURE AU 03/04/2023			3 <sup>e</sup> CLOTURE AU 02/05/2023		
	Spéciale de race	Championnat de France	Tarif jumelé (Spéciale + Championnat de France)	Spéciale de race	Championnat de France	Tarif jumelé (Spéciale + Championnat de France)	Spéciale de race	Championnat de France	Tarif jumelé (Spéciale + Championnat de France)
	03 juin	04 juin		03 juin	04 juin		03 juin	04 juin	
Pour le 1er chien <i>jeune, intermédiaire, ouverte, travail, champion</i>	55 €	65 €	110 €	65 €	75 €	130 €	75 €	85 €	150 €
Pour le 2 <sup>ème</sup> chien	50 €	60 €	100 €	60 €	70 €	120 €	70 €	80 €	140 €
Pour le 3 <sup>ème</sup> chien	45 €	55 €	90 €	55 €	65 €	110 €	65 €	75 €	130 €
Chiens suivants	40 €	50 €	80 €	50 €	60 €	100 €	60 €	70 €	120 €
Baby - Puppy	35 €	35 €	60 €	35 €	35 €	60 €	35 €	35 €	60 €
Vétéran	35 €	45 €	70 €	45 €	55 €	90 €	55 €	65 €	110 €
Meutes + Parking *voir règlement Chien supplémentaire	75 € 10 €	85 € 15 €	150 € 20 €	85 € 20 €	95 € 25 €	170 € 40 €	95 € 30 €	105 € 35 €	190 € 60 €
Chien ne concourant pas	5 €	5 €	10 €	5 €	5 €	10 €	5 €	5 €	10 €
Paires, Couples Lot d'affixe, Lot de reproducteur Ces chiens devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant *voir règlement	15 €	15 €	30 €	15 €	15 €	30 €	15 €	15 €	30 €
Junior handling	15 €	15 €	30 €	15 €	15 €	30 €	15 €	15 €	30 €
Catalogue digital	gratuit			gratuit			gratuit		
Carte accompagnateur	gratuit			gratuit			gratuit		
Parking ( <i>hors camping car</i> )	gratuit								
Parking privilège/VIP ( <i>places limitées</i> )	40 € / jour								
Parking camping-car ( <i>sans eau/électricité</i> )	20 €	20 €	30 €	20 €	20 €	30 €	20 €	20 €	30 €

### LISTE DES JUGES LIST OF JUDGES



Le Jury est disponible en ligne. Scannez le QR code ci contre et consultez la liste des juges.

The Jury is available online. Scan the QR code beside and consult the list of judges.



# RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION



## DIJON



**Aucun slip de jugement ne sera délivré après jugements.  
Seul un diplôme mentionnant le classement vous sera remis dans le ring**

### ARRIVÉE ET JUGEMENTS

L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 6h00. Aucun chien ne sera autorisé à entrer après 11h. Les jugements commenceront à 9h. Jugements à horaires – arrivée au plus tard une heure avant l'heure de jugement. Les horaires de jugement seront communiqués à chaque exposant une semaine avant l'exposition.

### LOGEMENT DES CHIENS

Exposition sans cage. Un nombre limité de cages sera à disposition des meutes. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

### BIEIN ÊTRE ANIMAL

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

### AFFICHAGE

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

### TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans l'enceinte de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

### PRESENTATION

Les potences sont interdites. Les chiens doivent être la propriété de l'exposant mais peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Le « double Handling » (c'est-à-dire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation) est interdit et sera sanctionné par le juge. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

### SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

### ANNUATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés, déduction faite des frais déjà engagés non récupérables.

### ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Sont seuls admis à l'Exposition les chiens âgés de plus de 4 mois inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Tous les chiens engagés à l'exposition doivent être identifiés, soit par tatouage, soit par transpondeur.

### Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les inscriptions par internet non réglées,
- c) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition,
- d) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage.
- e) les engagements de chiots de moins de 4 mois.

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Les engagements internet recevront un accusé de réception informatique.

### CARTE D'EXPOSANT

Elle sera envoyée environ une semaine avant l'exposition (avec indication des horaires de passage prévus) ou elle sera disponible sur le site [sccexpo.fr](http://sccexpo.fr) et devra être présentée à l'entrée le jour de l'exposition

### ATTENTION :

Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la confirmation d'engagement. La S.C.C. n'en vérifiera le bien-fondé que lors de l'homologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuée.

### VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

Pour toutes les classes, les dates prises en compte pour le calcul de l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

### CLASSES INDIVIDUELLES

**CLASSE BABY** – Pour les chiots âgés de 4 à 6 mois (valablement vaccinés). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à un classement.

**CLASSE PUPPY** – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elle ne donne pas lieu à un classement.

**CLASSE JEUNES** – Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

**CLASSE INTERMÉDIAIRE** – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**CLASSE OUVERTE** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**CLASSE TRAVAIL** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements) ; Voir conditions au dos de la feuille d'engagement • Les chiens de défense • Les chiens d'arrêt • Les chiens courants • Les Spaniels • Les Retriever • Les Barbet • Les Terriers • Les Teckels • Les chiens d'Élan Norvégien • Les chiens Nordiques de Traîneau • Les Lévrier Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (joindre une copie des titres de champion). Tout chien

déjà homologué champion de conformité au standard en France devra être engagé en Classe Champion ou Vétéran. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec la Classe Ouverte, la Classe Intermédiaire et la Classe Travail.

**CLASSE VÉTÉRAN** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B. Les meilleurs vétérans mâles et femelles ayant obtenu le qualificatif 1er Excellent peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

**CHIEN « NE CONCOURANT PAS » :** Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

### AUTRES CLASSES

**MÉUTES** – Réservee aux Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises au travail dans l'utilisation chasseur.

Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur ou appartenant au même propriétaire ou équipage.

**LOT D'AFFIXE** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEUR** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré - déjà engagés dans une classe individuelle.

**COUPLE** – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

### RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Afin de faciliter l'organisation, les Exposants sont priés de s'engager en ligne uniquement sur [www.sccexpo.fr](http://www.sccexpo.fr) : paiement par carte bancaire ou virement. Les engagements non réglés au jour de la clôture ne seront pas pris en compte.

ATTENTION : pour les règlements par virement, celui-ci devra nous être parvenu avant le 02/05/2023. SCCExpo n'étant pas responsable des délais de traitement des

banques, tout engagement dont le règlement arriverait après le 02/05/2023 ne sera pas pris en compte.

### CLOTURE DES ENGAGEMENTS

Clôture irrévocable le 02/05/2023.

### REMBOURSEMENT

En cas de demande de remboursement, une pénalité de 20% sera appliquée pour frais de Secrétariat. Le remboursement sera fait après la clôture des engagements. Quel que soit le motif, aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 02/05/2023.

### MODIFICATION ENGAGEMENT

En cas de demande de changement de chien, ce chien sera engagé au tarif du jour. Aucune demande de modification (classe, chien, etc.) ne sera acceptée après le 02/05/2023.

### REFUS OU EXCLUSIONS

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

- a) des engagements ;
- a) des chiens non-inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI,
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition,
- 2- des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le « Service Vétérinaire »,
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés,
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite,
- d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

### OTECTOMIE & CAUDECTOMIE :

Depuis le 1er juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, chiens importés etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canine officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

<https://www.centrale-canine.fr/articles/caudectomie-et-otectomie-en-sommes-nous>

### JUGEMENTS

Les Juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans le ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre



classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Les Juges attribueront selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

**EXCELLENT** - Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

**TRES BON** - Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON** - Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

**SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

**DISQUALIFIE** - doit être attribué à un chien montrant un comportement agressif. Il s'applique également à un chien qui refuse constamment de se laisser examiner par le juge. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

**NE PEUT ETRE JUGÉ** : Le qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien (fourrure, pigmentation) ou ses caractéristiques (paupière, oreille,

queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre premiers chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif « Très Bon ». Les chiens qualifiés « Bon » ou « suffisant » ne pourront prétendre à être classés.

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

**C.A.C.S.**  
Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé : 1er « EXCELLENT » en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Voir conditions au verso de la feuille d'engagement.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfassent aux conditions imposées.

Si le chien classé 2ème Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le titre de Meilleur de Race.

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté. Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S., et le mettre en concurrence avec les 1ers « Excellent » des deux autres classes.

**C.A.C.I.B.**  
Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces trois classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfassent aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B. Les chiens inscrits à un Livre d'Origines (Livre d'attente compris), d'un Pays Membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'Origines est reconnu par la F.C.I. peuvent seuls être acceptés à l'exposition.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er « EXCELLENT » (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place).

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International

En cas d'attribution d'un seul C.A.C.I.B. pour plusieurs variétés d'une même race, ou dans le cas d'une race trop nombreuse jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le C.A.C.I.B. sera désigné d'avance par l'organisateur et cette désignation sera portée au catalogue et à la connaissance des exposants.

**MEILLEUR DE RACE**  
Le mâle et la femelle proposés pour le CACIB, le meilleur jeune mâle et la meilleure jeune femelle ayant reçu le qualificatif « 1er Excellent » dans la classe Jeune, les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif « 1er Excellent » dans la classe Vétérans concourent pour le titre de Meilleur de Race.

**MEILLEUR DE SEXE OPPOSÉ**  
Le Meilleur de Sexe Opposé est attribué au mâle ou à la femelle de sexe opposé à celui qui vient d'obtenir le Meilleur de Race

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE**  
Les chiens désignés « Meilleurs de Race » seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION**  
Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

**RÉCOMPENSES**  
Les récompenses ne sont pas cumulables. Elles ne pourront être récupérées que le jour même de l'exposition.

Il est de même pour les diplômes, cartons... : aucun envoi ne sera fait après l'exposition.

**RÉCLAMATIONS**  
Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure

de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la S.C.C. si, après examen, elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

#### SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées : les exposants :

- qui auront fait une fausse déclaration.
- qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la S.C.C.

#### RESPONSABILITÉ

La Société Centrale Canine décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société Centrale Canine ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

#### RESPONSABILITÉ CIVILE

En s'engageant à cette exposition, l'Exposant certifie avoir une assurance Responsabilité Civile.

#### TRÈS IMPORTANT : Avis aux Exposants résidents en France

Chiens de 2e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de

l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier. Il est recommandé aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récupéré municipal, tenue en laisse, muselière en dehors des rings et cages et permis de détention [Décret N°2009-1768 du 30 décembre 2009]).

#### Avis aux Exposants résidents à l'Étranger

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition à savoir : Les chiens en provenance des États membres de l'Union Européenne doivent être :

- identifiés (tatouage ou transpondeur électronique conforme à la norme ISO 11784 ou à l'annexe de la norme ISO 11785 ; à défaut, le détenteur devra fournir les moyens de lecture du transpondeur) ;
- vaccinés valablement contre la rage (cf annexe 3 du règlement européen n° 576/2013 du 12 juin 2013 relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie) : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2013/576/oj>

Les chiens en provenance des pays tiers doivent être :

- identifiés (tatouage ou transpondeur électronique conforme à la norme ISO 11784 ou à l'annexe de la norme ISO 11785 ; à défaut, le détenteur devra fournir les moyens de lecture du transpondeur) ;
- vaccinés valablement contre la rage ;
- avoir fait l'objet d'un titrage sérique des anticorps antirabiques par un laboratoire agréé par l'Union Européenne. Ce titrage devra avoir été effectué au moins 3 mois avant l'importation, sur animal identifié dont la vaccination antirabique est en cours de validité au moment de la prise de sang. L'échantillon de sang aura été prélevé au moins 30 jours après la vaccination et le résultat du titrage sérique devra être supérieur à 0.5 UI/ml (cf annexe 4 du règlement européen n° 576/2013 du 12 juin 2013 relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie)

Le règlement complet des expositions de la Société Centrale Canine peut être consulté en ligne sur :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



## VERY IMPORTANT NOTE TO FOREIGN EXHIBITORS

Health requirements are those stipulated by the European Regulation n° 576/2013 of 12 June 2013 concerning the non-commercial movement of pet animals

#### Dogs coming from EU member countries must have:

- an identification by tattoo or electronic microchip according to the ISO norm n° 11784 or to the annex of the ISO norm n° 11785; in default of which the owner must provide the means necessary for the reading of the microchip);
- a valid vaccination against rabies, according to the annex n° 3 of the European Regulation n° 576/2013 of 12/06/2013 concerning the non-commercial movement of pet animals;
- a European passport.

#### Dogs coming from third countries must:

- have an identification (by tattoo or electronic microchip according to the ISO norm n°11784 or the annex of the ISO norm 11785; in default of which the owner must provide the means necessary for the reading of the microchip);
- be adequately vaccinated against rabies, according to the annex n° 3 of the European Regulation n° 576/2013 of 12/06/2013 concerning the non-commercial movement of pet animals;
- have been subject to a rabies antibody titration test performed by a EU-authorized laboratory at least three months before travelling. The dog must be iden-

tified and adequately vaccinated against rabies at the time the blood sample is taken. The blood sample must be taken at least 30 days after the vaccination and the result of the antibody titration must be superior to 0.5 IU/mL (according to annex n° 4 of the European Regulation n° 576/2013 of 12/06/2013 concerning the non-commercial movement of pet animals) ;

- a health certificate drawn up by an official veterinarian of the respective third country of origin.

N.B. To be valid, the documents must have the visa of the veterinary authority of the country of origin. If they are not in French, an official translation to French must be enclosed).

